

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 12 NOVEMBRE !

Contre les suppressions de postes et la précarité, pour des embauches massives de fonctionnaires et la titularisation sans condition des personnels en contrats précaires !

Contre les réformes Blanquer, ni amendables, ni négociables !

Le rouleau-compresseur Blanquer essaie d'aplatir l'Éducation nationale. Les réformes s'accumulent et toutes s'inscrivent dans la continuité du projet à la fois libéral et réactionnaire que le ministre a pour l'école et ses personnels.

UN PROJET DE LOI RÉGRESSIF

Le ministre présente un projet de loi qui :

- ⇒ permettra de financer toujours plus le privé, en étendant le financement à la charge des communes aux écoles maternelles privées ;
- ⇒ organise la reprise en main par le ministère de la formation des enseignant-e-s, qui seront amené-e-s durant leur formation à remplacer au pied levé les titulaires ;
- ⇒ prévoit des attaques contre le statut, notamment l'annualisation des services, par le biais d'expérimentations imposées par la hiérarchie
- ⇒ permet au gouvernement de légiférer par ordonnance en matière éducative, notamment sur le découpage territorial

LE TORPILLAGE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET ATTAQUES CONTRE LES STATUTS DES ENSEIGNANT-E-S

Les signes sont clairs :

- ⇒ refus du ministre d'actualiser la carte de l'éducation prioritaire, pour mieux expliquer que le dispositif REP/REP+ est obsolète ;
- ⇒ Blanquer confie à P. Mathiot, à qui il avait confié un rapport qui s'est traduit par la réforme du lycée, un rapport sur l'éducation prioritaire ;
- ⇒ Un rapport de la cour des comptes vient à point nommé préconiser ce que le ministre s'apprête à mettre en application. Le ministre prévoit :
- ⇒ le recrutement sur postes à profil dans les écoles et établissements, ce qui constitue encore une attaque contre les statuts des fonctionnaires.
- ⇒ l'instauration d'une prime au mérite,
- ⇒ à plus long terme, la fin du classement REP et REP+. Les écoles et établissements devront négocier des contrats établis sur la base d'indicateurs obscurs avec l'administration pour obtenir les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

En somme, il s'agit de faire un sort à l'éducation prioritaire.

À cela s'ajoute le projet d'intercaler une hiérarchie intermédiaire à tous les échelons. Un rapport publié cet été préconise de faire des directeurs-trices des écoles des supérieur-e-s hiérarchiques des PE.

Fédération SUD éducation
31 rue de la Grange aux belles 75010 Paris
fede@sudeducation.org

@SUD_education @Sudeducationfederation

éducation
SUD
Union syndicale
Solidaires

LE SABORDAGE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'enseignement professionnel n'est pas épargné. L'injonction est toujours la même : faire mieux, avec moins. Les suppressions d'heures d'enseignement, et donc de postes dans toutes les matières, ainsi que de la taxe d'apprentissage videront les lycées professionnels de leur substance au profit de l'apprentissage. Le ministre avance ses pions pour préparer la destruction du lycée professionnel.

Le projet de Blanquer pour l'école, c'est celui de la concurrence des familles, des élèves, et établissements et des personnels entre elles et eux. Cela se traduira aussi dès 2019 par la mise en place d'un classement des établissements qui ne pourra qu'exacerber encore les tensions entre établissements. Notre projet d'école est radicalement opposé à tout cela : nous luttons pour une école véritablement gratuite, laïque, émancipatrice.

Pour SUD éducation, une seule journée isolée ne permettra pas de gagner sur nos revendications. Pour nous, la journée de grève du 12 novembre doit être un point d'appui pour mettre en débat dans les assemblées générales la grève reconductible, seule à même de faire plier le gouvernement.

Pour SUD éducation, la mobilisation des personnels doit se faire dans le cadre unitaire le plus large. C'est donc dans le cadre d'une analyse partagée de la situation que SUD éducation appelle à la grève avec la CGT et FO.

LES REVENDICATIONS DE SUD ÉDUCATION

1 – UNE BAISSÉ DES EFFECTIFS PAR CLASSE :

20 élèves maximum par classe, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA.

2 – UNE BAISSÉ DU TEMPS DE TRAVAIL :

- ⇒ Un temps de service global pour l'ensemble des enseignant-e-s du 2nd degré de 14 h cours/élèves + 3 h de concertation/travail en équipes & 18 heures devant élèves + 6 heures de travail en équipe dans le premier degré
- ⇒ 1/9e de minoration de services pour tous les personnels de l'éducation prioritaire

3 – UNE VIE SCOLAIRE RENFORCÉE POUR LES ÉLÈVES

- ⇒ 1 CPE pour 120 élèves dans les collèges ordinaires et 1 pour 100 en éducation prioritaire.
- ⇒ 1 personnel de vie scolaire pour 50 élèves en collège ordinaire et 2 pour 50 en éducation prioritaire.

4 – DES DISPOSITIFS D'AIDE ET DE PRÉVENTION COMPLETS :

- ⇒ 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1er degré).
- ⇒ Un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue)

5 – L'EXTENSION DE LA PRIME REP-REP+ À TOUS LES PERSONNELS (AED, AESH...)

6 – LA DÉFENSE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ, PAR L'ABANDON DE CAP2022, LA TITULARISATION SANS CONDITION DE TOUS LES PERSONNELS

7 – L'ABROGATION DE LA LOI ORE ET DE PARCOURSUP, DE LA RÉFORME DU LYCÉE ET DU BACCALAURÉAT,

8 – L'ABANDON DE LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

9 – L'ABANDON DU PROJET DE FUSION DES ACADÉMIES

10 – LE RETRAIT DU PROJET DE LOI BLANQUER

